

EN ATTENDANT 2015

Synode : un soufflé qui retombe ?

Le synode sur la famille s'est clôturé fin octobre par la publication d'un rapport final. Cela laisse-t-il entrevoir des évolutions significatives dans les positions de l'Église ?



© Fotolia

FAMILLE.

Il y a peu de chance que quelque chose change avec le synode de 2015.

Le sondage de *L'Appel* en novembre montrait que le pape François jouit du soutien de nombreux chrétiens et qu'une majorité pense que les positions de l'Église vont évoluer grâce à lui. Son discours d'ou-

verture du synode, appelant à la liberté de parole, a renforcé ce sentiment. Et le document intermédiaire, publié après la première semaine de débats, contenait certaines ouvertures qui ont été saluées par les médias.

CE QUI A COINCÉ

Les ouvertures étaient pourtant assez timides et reposaient sur une vision de la famille on ne peut plus classique. Le document intermédiaire prévoyait pour

les divorcés remariés « *l'éventuel accès aux sacrements précédé d'un chemin pénitentiel sous la responsabilité de l'évêque diocésain* ». Énoncé en des termes à peu près identiques dans le document final, cet article n'a pas recueilli la majorité des deux tiers nécessaire. À noter toutefois que les articles rejetés ont malgré tout été publiés dans le texte final, qui plus est avec le détail des votes pour chaque article. Une évolution en soi !

Autre article rejeté, celui qui concerne les homosexuels. Il avait pourtant été amendé. Le premier document parlait « *d'accueillir les personnes homosexuelles* » qui « *ont des dons et des qualités à offrir à la communauté chrétienne* ». Le document final se contente d'une « *attention pastorale envers les personnes ayant une orientation homosexuelle* » et l'on ne trouve plus trace de dons ni de qualités. Par contre, la version finale ajoute qu'il n'y a « *aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille.* » Même fortement adouci, l'article a été rejeté.

Autre changement d'importance : le document intermédiaire parlait de la « *gradualité dans l'histoire du salut* », ce qui permettait par exemple de considérer les cohabitations comme un chemin possible vers le mariage chrétien. La gradualité se traduit en final par « *la pédagogie divine dans l'histoire du salut* ». Il est vrai que certains prélats étaient montés au créneau dès la publication du texte intermédiaire. Mgr Gadecki, par exemple, archevêque de Poznan, se demandait si l'on pouvait « *appliquer la gradualité à la cohabitation, y voir un chemin de sainteté ? N'est-ce pas une manière de présenter la situation comme si elle était acceptable ?* » D'autres prélats avaient été beaucoup plus virulents.

ET MAINTENANT ?

Il ne semble donc pas que l'on s'oriente vers de grands changements doctrinaux. L'Église semble toujours aussi convaincue de détenir la vérité sur le mariage et la famille et la seule ouverture possible serait donc la miséricorde envers ceux qui ne correspondent pas au modèle. Rien de bien neuf !

Les débats ont pourtant laissé apparaître des évolutions. Les évêques africains ont gagné en importance et ont rappelé que les réalités familiales sont fort différentes d'un continent à l'autre. Si l'homosexualité est désormais tolérée dans le paysage culturel de l'Europe de l'Ouest, il n'en est pas de même chez eux. Et ils ne sont sans doute pas pour rien dans la présence de l'article 56, qui affirme qu'il est « *tout à fait inacceptable que les pasteurs de l'Église subissent des*

pressions dans ce domaine et que les organismes internationaux soumettent les aides financières à la condition d'introduire des lois qui instituent le 'mariage' entre personnes du même sexe. » Cela rappelle que la bataille contre les « théories du genre », si chère à certains hauts responsables catholiques, a pris l'Afrique comme terrain privilégié, comme si un complot international visait à détruire la famille traditionnelle. D'autres Églises sont confrontées à une culture qui admet la polygamie. La prise de conscience de l'impact des cultures sur les conceptions de la famille pourrait être la voie par laquelle le synode d'octobre 2015 ouvre malgré tout des pistes, en laissant davantage de pouvoir aux églises locales pour traduire concrètement de grands principes d'inspiration. Ce serait une petite révolution pour une Église habituée de traduire l'Évangile dans des normes morales applicables par tous et partout, en particulier dans les matières sexuelles et familiales, qualifiant souvent cette rigidité normative de « radicalité évangélique ».

QUEL IMPACT ?

Quoi qu'il en soit de ces discussions au sommet et de ce que pourra produire le synode de 2015, cela risque de ne pas changer grand-chose dans les pratiques quotidiennes. Ceux qui n'attendaient pas la permission de Rome pour bénir des unions homosexuelles ou accueillir des divorcés remariés à la table eucharistique continueront de le faire, et ceux qui cherchent des confirmations à leurs visions conservatrices les trouveront.

Myriam Tonus, laïque dominicaine, tire ainsi sa propre conclusion. « *Je n'ai jamais attendu de révolution théologique du pape François. Ce document reste dans la ligne on ne peut plus classique de la théologie. La lecture de ce document m'a permis de comprendre pourquoi le pape avait jugé bon de béatifier Paul VI au sortir d'un synode sur la famille. Cerise sur le gâteau : non seulement il a offert Humanae Vitae, mais le miracle qu'il a jugé bon d'opérer pour accéder à la béatification a été celui de la guérison en 2001 d'un... fœtus américain victime d'une malformation au cours de la grossesse. Alors que les médecins conseillaient à la future mère d'avorter, celle-ci refusa et s'en remit à l'intercession de Paul VI, grand défenseur de la vie par son encyclique. Ça ne s'invente pas !* »

INDICES

CATHOLIQUE. Les évêques, le conseil d'administration et l'assemblée générale de la KUL (Université de Louvain flamande) ont adopté un nouveau texte fondateur, qui renforce l'identité catholique de l'université et des écoles supérieures associées.

Le texte reconnaît l'histoire chrétienne comme point de départ privilégié et pierre angulaire pour l'humanité. Il souligne aussi que l'université invite les différentes religions et philosophies au dialogue. L'identité catholique de l'université figurait déjà dans le texte de mission précédent mais n'était pas décrite comme la plus privilégiée.

MALGRÉ EUX. L'Église catholique de Norvège a comptabilisé dans ses rangs des milliers de personnes immigrées dans le pays, sans en informer les intéressés. Ces croyants malgré eux ont permis à l'institution d'officiallement doubler son nombre de membres en six ans, et de recevoir ainsi davantage d'argent de l'État.

FEMMES ÉVÊQUES.

L'Église anglicane d'Angleterre et du Pays de Galles peut désormais officiellement ordonner des femmes évêques. Après l'aval du Parlement britannique, Elizabeth II a signé le décret en ce sens le 24 octobre. Les premières évêques entreront en fonction pour la fin de l'année.

TÉTANOS.

L'Église catholique du Kenya s'est opposée à une campagne de vaccination contre le tétanos des femmes âgées de 19 à 49 ans, estimant que cette action pouvait avoir comme but de les rendre stériles et donc de contrôler les naissances. Le ministre de la Santé a justifié la campagne en expliquant que le Kenya était un des pays du monde où cette maladie n'était pas encore éradiquée.